

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 17 Frimaire, an VIII.

*Avis officiel publié à Florence sur la capitulation d'Adône. — Motif du rappel des troupes russes. — Invitation pressante de l'archiduc Charles à la diète de Ratisbonne, pour la prompte mise sur pied du quintuple contingent. — Reflexions d'un papier anglais sur la journée du 18 brumaire. — Arrivée de Massena à Paris. — Trait de désintéressement des officiers & sous-officiers de la 20<sup>e</sup>. demi-brigade d'infanterie légère.*

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, et 50 fr. pour l'année.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n<sup>o</sup>. 423, butte des Moulins, à Paris.

## ITALIE.

De Florence, le 20 novembre, (29 brumaire).

Le cardinal Ruffo est arrivé ici le 27. Il repartira dans peu de jours pour se rendre à Venise, & y assister au concile.

*Avis officiel publié par ordre de M. le général-major comte de Folsty, commandant ad interim de la Toscane & de la Romagne.*

« On s'empresse d'annoncer aux habitans de la Toscane, que M. le F. M. L. baron de de Frœlich, a contraint, après un feu de 48 heures des plus vifs, la place maritime d'Ancone à se rendre par capitulation. En vertu de l'acte qui a été conclu, toute la garnison, savoir: le général de division Monnier, six généraux chefs de brigade, deux cents vingt-cinq officiers de l'état-major & autres, & deux mille cinq cents quatre-vingt-dix-neuf bas-officiers & soldats, sont considérés comme prisonniers de guerre jusqu'à leur échange absolu. La conquête de cette place importante nous a mis en possession de six cents quatre-vingt-cinq canons, trois vaisseaux de ligne, trois chaloupes canonnières, neuf bricks & un bâtiment corsaire, outre une grande quantité de munitions de guerre & de bouche ».

## ALLEMAGNE.

De Munich, le 24 novembre (5 frimaire).

C'est pendant son séjour à Augsbourg que Suwarow a reçu de Paul I<sup>er</sup>. l'ordre qu'il a fait connoître officiellement à l'électeur de Bavière, & qui consistoit à se diriger sur cet électorat, sous quelque prétexte que ce fût, & à précipiter son retour vers la Russie. On répand aujourd'hui le bruit qu'il vient de recevoir contre-ordre. Mais comme un double mariage est arrêté entre les deux princes bavaurois-palatins & les grandes-duchesses de Russie, on tire de cette future alliance des conséquences politiques, d'après lesquelles on explique le dernier ordre de Paul I<sup>er</sup>. au vieux général dont la présence pourroit être nécessaire pour ajourner indéfiniment les projets d'agrandissement de la maison d'Autriche du côté de la Bavière.

De Ratisbonne, le 26 novembre (5 frimaire).

La retraite de l'armée russe est certaine; le 1<sup>er</sup>. de ce mois, la commission de guerre d'Augsbourg en a été informée officiellement. C'est M. de Gerhard, quartier-maître-général de l'armée russe qui lui a annoncé cette nouvelle, en ajoutant que toutes les colonnes alloient traverser cette ville. En effet, les russes sont en marche. Des lettres d'Augsbourg annoncent que le jour où M. de Gerhard a fait cette annonce officielle, elle étoit encore secrète pour le commissaire autrichien près de l'armée russe, le général Hiller.

Le prince Charles a fait faire, il y a quelques jours, des représentations à la diète, pour l'engager à presser la mise sur pied du quintuple contingent. Il se plaint de ce que la résolution de la diète à ce sujet n'a été jusqu'à présent qu'une vaine formalité, & finit par déclarer qu'il est absolument nécessaire que ces troupes soient mises sur pied & organisées le plutôt possible.

De Stutgard, le 25 novembre (6 frimaire).

Des commissaires du duc de Wurtemberg ont été envoyés, dans les divers baillages, pour presser l'organisation de la levée en masse des habitans des campagnes; mais les états ont fait circuler une proclamation dont l'influence contrarie beaucoup les efforts de ces commissaires. En effet, presque tous les baillages de ce duché ont refusé de se prêter à cette organisation; quelques-uns même ont refusé de convoquer les magistrats, pour délibérer sur un projet qu'ils trouvent contraire à toute raison. Seulement, un des commissaires chargés de l'organisation de la levée des habitans du Landsherm, M. de Norman, est parvenu à rassembler & à armer environ 6 mille hommes, dans l'arrondissement de Louisbourg & de Maulbronn. Ce peu de succès a irrité le duc de Wurtemberg contre les états. Il en a congédié l'assemblée.

## ANGLETERRE.

De Londres, le 21 novembre (50 brumaire).

Tous les jours nous apprenons de nouvelles suites, également désastreuses de la funeste expédition de Hollande; huit bâtimens ont péri & presque personne n'a été sauvé.

De nouvelles troupes vont marcher en Irlande. On fait encore de tems en tems des arrestations, des découvertes de dépôts d'armes & sur-tout de piques. On arrête des hommes qui courent les campagnes avec cette arme. Presque tous ceux qui ont été déposés dans les cours de justice, conti-

les Irlandais-Unis, sont trouvés assassinés sur les chemins & beaucoup de leurs maisons ont été brûlées.

Les journaux ministériels ne négligent rien pour peindre sous des couleurs défavorables, le 18 brumaire; mais ils laissent cependant percer, malgré leur mauvaise volonté marquée, cet aveu, que le regne de l'anarchie est irrévocablement fini en France.

Le parlement s'est ajourné au 21 janvier, mais l'on se rappelle que M. Pitt a fait passer récemment un bill, qui autorise le roi à le convoquer dans quatorze jours, au lieu qu'auparavant il ne le pouvoit que dans quarante jours, & il est très-probable que cette fois, il le convoquera très-prochainement & bien avant le 21 janvier. Il s'agit sur-tout d'emprunt, de mesures de finances, & vraisemblablement d'une ressource fiscale nouvelle. La charte de la banque ne devoit expirer que dans 10 ans; le ministre la renouvellera dès-à-présent, & il compte bien se faire donner pour cela 4 millions sterling.

L'amiral Mitchell a débarqué le 27 à Yarmouth, après avoir fait au Helder, toutes les dispositions nécessaires pour ramener ce qui restoit encore de nos troupes en Hollande.

Voici des conjectures qu'on trouve dans un de nos papiers ministériels, du 20 novembre, sur les événemens du 18 brumaire; elles nous ont paru curieuses à recueillir.

» Les papiers français sont trop suspects dans les circonstances actuelles pour nous éclairer sur le but réel des auteurs de la dernière révolution & sur leur marche ultérieure.

» Quoique nous ne soyions pas disposés à leur prêter aucune intention de rétablir la monarchie, nous pouvons prévoir qu'ils vont entrer dans une route nouvelle & donner de nouvelles bases au gouvernement. Ils restreindront sans doute le pouvoir anarchique des conseils; ils fortifieront le pouvoir exécutif; ils essaieront de donner aux loix plus de stabilité; ils promettront quelque liberté personnelle & la sûreté des propriétés & quelque modération dans l'usage du pouvoir. La nécessité où ils sont de se défendre contre les jacobins les forcera de se rallier à tous ceux qui veulent une république sans licence, sans crimes, sans violences, & qui ne demandent d'un gouvernement stable que sûreté & protection, ou qui, quoique royalistes d'opinion, se résignent à se soumettre à un gouvernement républicain, moins extravagant & moins atroce que celui qui vient d'être renversé. Il est dès-lors probable qu'on rappellera les transports du 5 septembre (fructidor) & les constitutionnels de 1791, & que la révocation des mesures révolutionnaires sera un des premiers actes du consulat.

» La dernière révolution française a été entièrement militaire. Un corps de 10 mille hommes & six généraux ont suffi pour renverser une constitution jurée par la France entière & par ceux-là mêmes qui la détruisent aujourd'hui, & pour jeter en moule un gouvernement neuf dans toutes ses parties.

» Mais l'expérience nous apprend que dans une révolution de ce genre, ce n'est pas tout que le succès du premier moment. Après avoir détruit le premier édifice, il faut en élever un autre, & il faut quelque tems pour l'affermir.

## REPUBLIQUE BATAVE.

*De la Haye, le 11 frimaire.*

Le corps représentatif vient de rendre plusieurs décrets. Le premier ordonne une fête nationale pour célébrer le départ des Anglo-Russes. Le second rapporté la faculté accordée au directoire de faire entrer à la Haye & dans les environs toutes les troupes qu'il jugera nécessaire. Le troisième porte qu'il sera fait dans toute la république une collecte générale pour secourir les habitans de la Nord-Hollande qui ont souffert par la guerre.

La première chambre a rendu, le 6 de ce mois, un décret pour l'organisation de l'armée batave. Elle sera portée à 52 mille hommes, tant infanterie que cavalerie & artillerie. Sa solde annuelle sera de 5,095,540 florins, & son équipement de 1,557,609 florins.

Le lieutenant-général Krayenhoff a obtenu de l'amiral anglais, Dickson la restitution des vaisseaux marchands & leurs cargaisons, pris par les Anglais dans le Zuyderzée, & au Lemmer pendant leur séjour dans ce pays.

Le fameux van Eupen, qui a joué un grand rôle dans la révolution de la Belgique, est arrivé ces jours derniers à Utrecht, muni d'un passe-port de l'administration centrale du département de la Seine, qui lui a enjoint de quitter, sous deux décades, le territoire français, & de prendre son domicile au-delà du Rhin. Il a passé par la Haye, pour faire viser son passe-port par le ministre de la république française. On croit qu'il prendra son séjour à Utrecht.

## REPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

*De Berne, le 1<sup>er</sup> décembre (10 frimaire).*

On se rappelle que la résolution du grand conseil ordonne que le gouvernement provisoire sera traduit devant le tribunal de canton de Zurich. Luthy, rapporteur de la majorité de la commission, a proposé le rejet de cette résolution, & Cart, organe de la minorité, a voté pour son acceptation. Luthy a cherché à prouver que, quoiqu'on n'ait employé aucun moyen violent contre le gouvernement de Zurich, cependant il avoit été forcé de faire la proclamation qui a provoqué une levée de troupes, & qui est le corps du délit. Il appuyoit son raisonnement d'exemples pris dans notre révolution. Nous ne connoissons, s'est-il écrié, que trop depuis la révolution les mille & un moyens de forcer sans violence. La constitution! le traité d'alliance! les 18,000 hommes! l'emprunt volontaire! &c.

Cart s'est attaché à prouver que la connoissance de cette affaire ne peut être du ressort de la législation, mais qu'elle doit l'être exclusivement du pouvoir judiciaire. La discussion durera encore quelques jours.

Le Haut-Valais est encore fort éloigné de sa réorganisation constitutionnelle. Le commissaire du gouvernement dans ce canton s'est vu obligé d'introduire dans le district d'Ernen le régime militaire, parce que la disposition des esprits présageoit une nouvelle insurrection.

On écrit de Zurich que le commissaire du gouvernement, Robert, a fait des démarches auprès du général Massena, pour que la division de l'armée d'Italie, qui doit prendre ses quartiers d'hiver en Helvétie, soit cantonnée dans quelque autre pays moins foulé que le nôtre.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*De Nice, le 3 frimaire.*

L'armée avoit consommé les vivres qu'on réservoir à Coni en cas de siège. Pour approvisionner, on a été dans la dure nécessité de faire sortir une grande partie des habitans. On n'a excepté que deux individus par famille. La place est en état de soutenir un siège de quatre à cinq mois: la garnison, sans être très-nombreuse, suffit pour le service de la place. On a tout lieu de croire qu'elle tiendra tout l'hiver, si toutefois on ne force pas bientôt l'ennemi à lever le siège.

La ligne qu'occupent les Français, depuis le col de Teude jusqu'à la Bochetta, est très-forte & facile à défendre, sur-tout dans une saison où plusieurs passages sont impraticables.

Depuis les dernières actions, on voit passer ici beaucoup de soldats qui rentrent en France. Il étoit même passé un bataillon entier; mais le général Puget & les autres officiers généraux qui se trouvent ici, sont parvenus à les retenir en lui procurant le pain dont il manquoit depuis quelques jours.

*De Strasbourg, le 12 frimaire.*

On assure que le quartier-général de l'armée du Danube doit être transféré de Zurich à Bâle, pour être au centre de la nouvelle armée du Rhin, & plus à portée d'exécuter un mouvement, sur la rive droite, contre le général prince Charles. On dit que le général Oudinot commandera une division active, & que le général Baraguay-d'Hilliers sera nommé chef de l'état-major-général de la grande armée.

Le général Massena étoit attendu avant-hier à Bâle, pour le rendre de-là à Besançon.

Il ne s'est encore rien passé à l'armée du Rhin. L'avant-garde occupe toujours de bonnes positions du côté du Necker, entre Furfeld & Hilbronn; du côté de l'Elzat, entre Sinzheim & Eppingen; & du côté de la Salza, entre Bruchsal & Bretten, & entre Weingarten & Bruchsal. Il est faux que le général Meerfeldt ait reçu 7000 hommes de renfort; mais il a reçu l'avis que le général Stzarray étoit en marche pour se joindre à lui avec un nombreux corps d'infanterie, & le régiment de Mack, cuirassiers. Il paroît que Stzarray va prendre le commandement en chef de l'armée opposée à la nôtre.

Le prince de Hohenlohe, commandant autrichien sur le Necker, vient d'être nommé lieutenant-général au service de l'empereur.

*De Paris, le 16 frimaire.*

C'est le 18 de ce mois que l'ensemble du projet de constitution sera présenté à la commission des 500 par la section qu'elle a spécialement chargée de préparer ce travail. Toutes les bases en ont été posées dans les conférences qui ont eu lieu entre les consuls & plusieurs membres des commissions. Les deux sections réunies s'occupent à présent des articles convenus. Il y a décidément trois consuls, dont l'un, sous le titre de *premier consul*, a des attributions plus étendues que ses deux collègues; mais ils sont tous trois également nommés pour dix ans.

— La confection du code civil se presse aussi avec une grande activité. On voudroit qu'il pût être prêt en même-temps que la constitution.

— Le général Massena est arrivé, la nuit dernière, à Paris; il accepte le commandement de l'armée d'Italie, & repart dès demain pour sa nouvelle destination.

— Le général Moreau est parti aujourd'hui pour aller prendre le commandement de l'armée du Rhin.

— Une commission chargée d'orner & d'embellir d'une manière appropriée aux circonstances l'hôtel des invalides, est composée des citoyens David, Moëtte & Millin-Grandmaison.

Le citoyen Gérard est nommé peintre honoraire du département de la guerre.

— Le citoyen Puiravaux, délégué dans les départemens de la Mayenne, Vendée, &c. est revenu subitement près des consuls, auxquels on prétend qu'il avoit des communications importantes à faire au sujet de la pacification.

— Un arrêté des consuls destitue l'ex-conventionnel Isoré de la place de commissaire central du département de l'Oise.

— Les consuls ont pris, le 12 de ce mois, un arrêté qui détermine l'organisation des bureaux de bienfaisance de Paris, & qui charge le ministre de l'intérieur de prendre les mesures nécessaires pour organiser la distribution des secours à donner aux pauvres, & pour l'établissement des travaux qui leur seront offerts.

— Nous voudrions bien pouvoir ajouter quelque foi aux nouvelles de la Peyrouse, que l'on prétend avoir été reçues par les consuls.

— Le tribunal criminel de la Seine a confirmé le 15 de ce mois le jugement rendu par la première section du tribunal de police correctionnelle, contre les nommés Heccquel & Saint-Leu. Ces deux individus, chargés de régler les affaires du citoyen Boursier, ont été déclarés convaincus de s'être emparés de ses biens. Ils ont été condamnés à la restitution des biens de Boursier, à ses loirs ou ayant cause, & en outre à une amende & un emprisonnement.

— Le citoyen Cornet, détenu au Temple comme prévenu d'émigration, vient d'être mis en liberté par ordre du ministre de la police.

Le citoyen Bernard, prévenu d'intelligence & de correspondance avec les chouans, a été conduit dans la même maison d'arrêt.

— Les officiers & sous-officiers de la vingtième demi-brigade d'infanterie légère, à l'armée d'Italie, viennent de donner une nouvelle preuve de dévouement & de générosité. Cette demi-brigade manquoit de pain depuis deux jours; le magasin de Final ne pouvoit lui en fournir; ces braves militaires réunissent en un instant tout ce qu'ils possèdent d'argent & de bijoux, & les employent à procurer aux soldats des légumes & du vin. Le ministre de la guerre, instruit de cet acte de désintéressement, leur a écrit, au nom des consuls, une lettre de félicitations. « Recevez, leur dit-il, le tribut d'éloges dû à votre belle action; & puisse l'exemple que vous avez donné faire rongir ceux qui tant de fois ont spéculé sur la misère & les besoins du soldat! Quant à moi, heureux d'avoir à vous transmettre le premier, les témoignages de l'estime publique, je mettrai ma gloire, en portant tous mes soins sur le rétablissement de toutes les parties du service militaire, à ne plus rendre nécessaires de semblables sacrifices ».

— Plusieurs artistes qui se disposent à concourir pour le monument & les édifices à élever sur l'emplacement du château Trompette à Bordeaux, ayant représenté au ministre de l'intérieur que le terme du concours, fixé au 20 pluviôse prochain, leur donnoit trop peu de temps pour soigner leur travail, le ministre a prorogé jusqu'au 30 vendémiaire an 9 le terme de ce concours. Passé ce terme, qui est de rigueur pour la remise des dessins & mémoires dans les bureaux du ministre de l'intérieur, aucun artiste ne sera admis à concourir.

— Le citoyen Julien Leroy, ex-économiste de la maison de détention de Bicêtre, membre de la société libre du point central des arts & métiers au Palais des Arts, a imaginé une mécanique, aussi simple que peu dispendieuse, propre à soustraire une nombreuse classe de citoyens & leurs chevaux aux fréquens dangers d'être blessés ou tués, soit que l'essieu, une roue ou toutes les deux cassassent à-la-fois. Cinq commissaires nommés pour examiner cette mécanique & tous les membres de l'assemblée ont applaudi à cette découverte.

— Le représentant du peuple Desprez, délégué des consuls dans le département de l'Eure, est arrivé à sa destination. L'administration centrale avoit envoyé à sa rencontre une garde d'honneur, & il a fait son entrée à Evreux avec tous les honneurs militaires.

— La commune de Goderville (Seine-Inférieure), pour

prévenir les brigandages & assurer la tranquillité menacée dans ce canton, vient d'arrêter la formation de deux compagnies de garde nationale à cheval.

— On mande de Bergerac (la Dordogne), que quelques symptômes d'insurrection se manifestent dans ces contrées, & annoncent le germe d'une guerre semblable à celle des départemens de l'Ouest. Des rassemblemens de déserteurs ont commis des assassinats & des vols dans les cantons d'Eymet & de la Force. A leur tête sont des émigrés rentrés, & leur cri est : *vive le roi & la religion!* Les magistrats les surveillent, & attendent les ordres du gouvernement, qui ne peuvent arriver trop promptement.

— Il est arrivé à l'Orient six frégates venant de Terre-Neuve, où elles se sont emparé de cent cinquante bâtimens, qu'elles ont brûlés, & ont ramené 2 mille prisonniers.

— Le club de Marseille, qui avoit été fermé, est rouvert depuis le 1<sup>er</sup> de ce mois.

— Le ci-devant comte Armand-Juge-Brassac, conduit en messidor dernier dans les prisons de Toulouse, vient de mourir d'une maladie grave dans l'hospice de cette commune.

#### LOTÉRIE NATIONALE.

*Tirage du 16 frimaire.*

85 48 12 65 15.

#### COMMISSION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DAUNOU.

*Séance du 16 frimaire.*

On reçoit sept messages des consuls.

Le premier est relatif à la nécessité d'assigner des fonds pour la dépense, pendant l'an 8, de la liquidation de la ci-devant administration des postes & messageries.

Le second est relatif à la nécessité de fixer le prix du salpêtre & de la poudre pour l'an 8.

Le troisieme a pour objet d'apprécier la demande faite par l'administration centrale de la Nièvre, d'acquiescer une maison pour servir de prison.

Le quatrieme sollicite un octroi municipal pour la commune de Calais.

Le cinquieme propose de remplacer les rentes de l'hospice d'Alais, qui ont été remboursées au profit du trésor public.

Le sixieme & le septieme sont relatifs à des échanges d'immeuble entre deux hospices & des particuliers.

Ces divers messages sont renvoyés aux sections compétentes.

Emile Gaudin fait un rapport sur l'organisation de l'école Polytechnique. Le projet que je viens vous soumettre, dit-il, est à peu de chose près celui qui avoit été adopté dans la séance du 22 vendémiaire dernier, sur le rapport de Barthelemy (de la Corze). Les changemens que votre section de législation vous propose, tiennent les uns à la forme, les autres au fond même de la chose. Quand à la forme, ils consistent dans une rédaction plus précise, & dans

une classification plus méthodique. Quant au fond, ils sont le fruit des lumières & de l'expérience des instituteurs de l'école. Les agens principaux, de seize, sont portés à dix-huit, & les dépenses réduites de 77,000 fr. à 61,500.

Gaudin propose un projet de résolution en 53 articles dont la commission ordonne l'impression & qu'elle discutera vingt-quatre heures après la distribution.

Cholet (de la Gironde) fait un rapport sur le message qui demandoit un délai pour l'inscription des droits d'hypothèque dans le département de Liaine. Il propose de proroger de sept mois pour ce département les délais établis par les articles 37 & 47 de la loi du 11 brumaire an 7, pour l'inscription des droits d'hypothèques & privilèges existans lors de la publication de ladite loi.

La commission adopte la résolution.

Thiessé fait adopter un projet de résolution qui autorise les tribunaux civils, criminels & correctionnels des départemens infestés par les brigands, à exercer provisoirement leurs fonctions dans les communes où ils auront été contraints de se réfugier.

#### COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

*Séance du 16 frimaire.*

Vimar communique à la commission une lettre du président de l'administration municipale de Rouen, qui annonce que la halle du 15 a présenté une activité qui donne le plus grand espoir pour la reprise des affaires. Les demandes ont été fortes & les achats considérables. De l'ouverture à la fin de la halle, les marchandises ont éprouvé une augmentation de 5 à 6 pour cent.

On fait lecture d'un grand nombre d'adresses de félicitations sur les événemens des 18 & 19 brumaire.

La commission reçoit & approuve de suite deux résolutions d'hier. La première est relative aux actes reçus rédigés & signés pas les commissaires du gouvernement pendant la suspension des douze municipalités de Paris, les 19, 20 & 21 brumaire. La seconde, relative à l'article 4 de la loi du 11 frimaire courant, concernant les acquéreurs de domaines nationaux.

*Bourse du 16 frimaire.*

Rente provisoire, 15 fr. — Tiers consol., 20 fr 19 fr. 28 c. — Bons  $\frac{2}{3}$ , 1 f. 25 c. — Bons  $\frac{1}{2}$ , ... — Bons  $\frac{1}{4}$ , 12 fr. 00 c. — Bons d'arrérage, 85 fr. d5 c.

*Première gravure.* Séparation de Louis XVI d'avec sa famille dans la tour du Temple.

*Seconde.* Séparation de Marie-Antoinette d'Autriche d'avec sa famille dans la même tour.

*Troisième.* Journée du 20 juin 1792, au château des Tuileries.

*Quatrième.* Dévouement de madame Elisabeth, dans la journée du 20 juin 1792.

Quatre belles estampes, faisant suite, de vingt pouces de long sur quinze de haut, gravées avec soin au pointillé d'après les dessins originaux de J. B., peintre & professeur de dessin. Prix, 12 fr. chaque, & celle d'avant la lettre 24 fr. A Paris, chez Vérité, rue de la Harpe, maison du notaire, n°. 257.

Ceux qui desireront qu'on les leur fasse passer encadrées dans de belles bordures noir & or, ou tout or, paieront chaque cadre 15 fr. 50 c. y compris la caisse d'envoi.

A. FRANÇOIS.